

Enjeux et mesures à mettre en œuvre
RESTRUCTURATION du bâtiment situé 14 à 30 rue Ernest
Renan à CHENOVE

Sommaire

Sommaire	2
Contexte et objectifs de l'étude.....	3
Enjeux	3
Impacts potentiels	3
Mesures ERC à mettre en œuvre	4
Conclusion	7
Bibliographie.....	8

Contexte et objectifs de l'étude

Le présent document s'inscrit dans le cadre d'un projet de restructuration du bâtiment situé 14 à 30 rue Ernest Renan à CHENOVE (21). Ce projet comprend notamment la déconstruction des entrées situées 18, 20 et 26 rue Ernest Renan (30 logements), la transformation et restructuration des 60 logements restants en 90 logements (entrées 14-16, 22-24 et 28-30 rue Ernest Renan) et le remplacement des menuiseries extérieures ainsi que la mise en place d'une ITE sur les façades et la rénovation des toitures terrasse. L'ensemble de ces travaux pourraient avoir un impact sur l'avifaune (Martinet noir, Moineau domestique) et sur les espèces de chiroptères anthropophiles (Pipistrelles, Sérotines et Noctule commune).

Ce dossier reprend les résultats obtenus lors des études réalisées préalablement au projet ainsi que les opérations de sécurisation des gîtes déjà réalisés (les références de ces études sont consultables dans la bibliographie).

Enjeux

Enjeux avifaune

L'étude réalisée par la LPO BFC en 2022 a permis de mettre en évidence la fréquentation de cet ilot par :

- au moins 147 couples de Moineau Domestique (169 estimés) ;
- au moins 14 couples de Martinet noir (17 estimés).

Enjeux chiroptères

Aucune étude acoustique n'a été menée avant le début des travaux.

Une étude de potentialité a permis de mettre en évidence l'existence d'un nombre très importants de gîtes potentiels.

Impacts potentiels

Impact direct permanent

Le premier impact est la disparition de gîtes potentiels et avérés, tant pour les oiseaux identifiés que pour les chiroptères.

Le second impact est la mort d'individus. Ce risque sera d'autant plus élevé en période de nidification pour les oiseaux (destruction d'œufs, mort des jeunes). Pour les chiroptères les deux périodes les plus sensibles sont la période d'hibernation et la période de parturition (avortement des femelles, abandon de jeunes non volants).

L'ensemble de ces impacts potentiels risquent d'avoir un impact significatif, estimé comme fort, sur les populations d'espèces protégées.

Mesures ERC à mettre en œuvre

Sécurisation des gîtes

Afin de limiter au maximum les risques de mortalité en période de travaux, nous proposons la sécurisation (ou condamnation) de l'ensemble des gîtes avérés et potentiels présents.

Calendrier

Ces opérations de sécurisation devront respecter le calendrier ci-dessous. Celui-ci prend en compte les enjeux avifaune et chiroptérologique.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Intervention en façade	Red	Red	Green	Red	Red	Red	Red	Red	Green	Green	Green	Red
Période favorable			Green									
Période sensible			Light Green									
Période très défavorable			Red									

Les périodes très défavorables sont les périodes d'hibernation des chiroptères ainsi que les périodes de reproduction des chiroptères et des oiseaux. Aucuns travaux ne devront avoir lieu lors de ces périodes.

La période favorable est la période comprise entre la période de reproduction et la période d'hibernation pour les chiroptères et hors période de reproduction pour les oiseaux.

Les périodes sensibles sont la période de fin d'hibernation des chiroptères et en limite de la période de reproduction des espèces d'oiseaux les plus précoces (début à mi-mars) et la période d'entrée en hibernation des chiroptères (début à mi-novembre). La réalisation d'opérations de sécurisation à ces périodes sera à éviter au maximum. Dans le cas où des opérations seraient tout de même nécessaires, certaines mesures supplémentaires devront être mises en œuvre dont la mise en place d'un **enregistreur automatique d'ultrasons à minima durant 5 nuits consécutives** afin de vérifier l'activité nocturnes des chiroptères. **De plus, un délai de 7 nuit minimum devra espacer la fin des opérations et le début des travaux (hors pose d'échafaudage) afin de permettre le départ des chiroptères. Ces délais ne seront obligatoires qu'en cas de pose de systèmes anti-retour.**

Protocole de sécurisation des gîtes

Les volets roulants ont été déposés en octobre 2022 (période de faible sensibilité).

Chaque gîte devra être inspecté individuellement avant condamnation (lampe, endoscope, ...).

Dans la mesure du possible, il conviendra de favoriser l'utilisation de matériaux inertes afin d'éviter toute émanation potentiellement toxique.

En cas de présence d'individus ou d'impossibilité de vérifier l'intégralité du gîte, un système anti-retour devra être installé.

Pose de nichoirs provisoires

Afin de limiter au maximum l'impact de la disparition des gîtes lors de la réalisation des travaux, il conviendra d'installer des gîtes temporaires de substitution. Cette mesure concernera principalement les oiseaux (Martinet noir et Moineau domestique) car les essais de gîtes de substitutions réalisés à ce jour pour les chiroptères, notamment par le Muséum d'Histoire Naturel de Bourges, ce sont révélés infructueux. La réalisation des travaux aura donc un impact temporaire sur les chiroptères avec la disparition de gîtes. Cet impact devrait être fortement atténué par la présence d'une abondante ressource disponible localement (îlots adjacents non encore rénovés).

Pour l'ensemble du bâtiment, la LPO BFC a estimé le nombre de nichoirs nécessaires à 54 nichoirs simples à destination des moineaux, et 17 pour les martinets. De plus, la LPO BFC a proposé la pose de profils au niveau des édicules d'ascenseurs situés en toiture afin de compenser 125 nids de moineaux domestiques. Les nichoirs à destination des moineaux seront installés dans les arbres ou en façade tandis que ceux à destination des martinets seront installés sous les acrotères.



L'ensemble des nichoirs temporaires devront être installés avant le début des travaux ou des prochaines opérations de sécurisation.

La pose des nichoirs est envisagée le 27/02/2023.

N° du Bâtiment	Période de travaux en façade	Période de travaux au niveau des acortères	Démolition	Période d'intervention
14/16	Mars à Sept 2024	Dec 2023 à Avr 2024	NA	Sept à Oct 2023
18/20	Juil à Sept 2023	NA	Sept à Nov 2023	Début à mi-mars 2023
22/24	Dec 2023 à Mai 2024	Nov 2023 à Janv 2024	NA	Sept à Oct 2023
26	avr-23	NA	Avr 2023 à Juin 2023	Début à mi-mars 2023
28/30	Oct 2023 à Mars 2024	Nov 2023 à Dec 2023	NA	Sept à Oct 2023

Pose de gîtes définitifs

Pour les oiseaux, les gîtes utilisés de manière temporaires pourront être installés définitivement suite à la réalisation de l'ensemble de travaux. Il sera aussi possible d'intégrer des nichoirs directement dans l'isolant au fur et à mesure des travaux. De plus, il sera possible de recréer de nouveaux vides favorables au Moineau domestique en réinstallant une rive de toit avec le même décolllement.

Les gîtes pour chiroptères seront à installer au fur et à mesure des travaux dans l'isolation. Il s'agira de nichoir type Plan Climat développé par le Muséum d'Histoire Naturel de Bourges a raison **d'un nichoir par bâtiment**. De plus, les espaces recréés à destination des Moineaux domestiques au niveau de la rive de toit pourront être réutilisés aussi par les chiroptères.

Suivi des nichoirs

Un suivi des nichoirs tant provisoires que définitifs sera à réaliser afin de vérifier leur efficience.

Le suivi des gîtes temporaires sera réalisé à deux reprise en période estivale : mai et juillet pour les oiseaux et juin et juillet pour les chiroptères.

Le suivi des gîtes définitif sera réalisé sur les mêmes périodes lors des années n+1, n+3 et n+5. Pour les oiseaux, il conviendra aussi de rechercher des nids ayant pu être construits naturellement dans la nouvelle structure.

Conclusion

L'ensemble des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts permettra d'éviter tout impact significatif sur les espèces protégées concernées par ce projet.

Bibliographie

Recherche de chiroptères avant rénovation d'un bâtiment Orvitis à Chenôve (21) - Compte rendu de visite, Novembre 2022, Paul VERNET

Diagnostic avifaunistique - Restructuration de l'ILM situé 14 à 30 rue Ernest Renan à Chenôve (21) Août 2022, LPO BFC

Restructuration du bâtiment situé 14 à 30 rue Ernest Renan à CHENOVE (21) - NOTE D'ACCOMPAGNEMENT, CERFA 13 614*01, janv. 2023, ORVITIS